

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
14/02/2020

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
2020-ARA-KKP-2453

1. Intitulé du projet

Revalorisation urbaine de la rue Villeneuve, ainsi que du carrefour avec la rue Rochon à Couzon-au-Mont-d'Or (territoire de La Métropole de Lyon), comprenant la réorganisation de la voirie et des stationnements tout en préservant la qualité paysagère et l'identité architecturale du site.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

La Métropole de Lyon

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pierre ABADIE - Vice-Président en charge de la Voirie

RCS / SIRET

2 0 0 0 | 0 4 6 | 9 7 7 | 0 0 0 1 9

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6° Infrastructures routières. a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.	Requalification de la voirie et des espaces de stationnement au droit de la rue Villeneuve sur environ 81 mètres linéaires et sécurisation de l'intersection avec la rue Rochon.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération correspond à la revalorisation urbaine de la rue Villeneuve et à la rationalisation du stationnement sur environ 81 mètres linéaires, ainsi que la reprise de l'intersection entre la rue Villeneuve et la rue Rochon permettant une requalification du quartier. La surface totale du projet est d'environ 2 420 m².

Elle comprend :

- la requalification de la voirie en maintenant le double-sens de circulation,
- la recomposition des espaces de stationnement de part et d'autre de la rue Villeneuve, permettant d'ajouter 9 places de stationnement au sein de ce quartier dense de Couzon-au-Mont-d'Or,
- le réaménagement de la zone de stationnement sur la frange Sud de la rue Rochon en amont du carrefour permettant de proposer 5 places de stationnement,
- le maintien des cheminements piétons côté Sud de la rue Villeneuve par l'aménagement d'un trottoir, confortable
- l'aménagement d'un accès piéton traversant le square arboré,
- la gestion des eaux pluviales par l'aménagement d'une zone d'absorption sous les stationnements Nord de la rue Villeneuve,
- la plantation de 11 arbres, la végétalisation des délaissés et la réalisation de murets en pierres nécessaires aux soutènements,
- la mise en cohérence des points de collecte des déchets avec les besoins des habitants du quartier.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de requalification de la rue Villeneuve et de ses abords est lié à un projet de construction de 12 logements qui va être réalisé, rue Rochon, sur une propriété localisée à l'arrière de la rue Villeneuve. Afin de répondre aux exigences de l'Architecte des Bâtiments de France, dans ce quartier au contexte patrimonial fort, le mur et le portail de cette propriété doivent être conservés conformément à l'existant. Toutefois, les caractéristiques du portail ne permettent pas les mouvements d'entrée/sortie nécessaires pour l'aménagement des logements. Ainsi, une entrée/sortie sera aménagée au droit de l'espace de stationnement proposé actuellement le long de la rue Rochon constitué de 4 places matérialisées.

Afin de faire face au manque de stationnement existant dans le quartier, à la pression supplémentaire engendrée par le projet de construction de logements et de compenser les 4 places mobilisées rue Rochon, la mairie de Couzon-au-Mont-d'Or et la Métropole de Lyon souhaitent réaménager la rue Villeneuve afin :

- d'accroître la capacité de stationnement en proposant ainsi 9 places supplémentaires pour le quartier,
- de préserver les espaces verts existants pour renforcer la trame végétale et lutter contre les îlots de chaleur en ville,
- de sécuriser les parcours piétons par la mise en place de procédés de réduction de la vitesse des véhicules, notamment au carrefour avec la rue Rochon et le long de la rue Paupière, et l'aménagement de trottoirs d'une largeur confortable et réglementaire.
- d'améliorer la collecte des déchets pour la valorisation globale du quartier et l'adapter aux besoins des habitants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux auront une durée de l'ordre de 3 mois.

Ils consisteront à décaper la chaussée existante, entreprendre des terrassements superficiels pour réaliser la plateforme, le trottoir, les accès piétons. Les revêtements seront ensuite mis en place. Les divers équipements liés à la voirie et au stationnement (marquages, signalisation...) seront ensuite installés. La végétalisation du site sera réalisée : plantations des arbres et arbustes, enherbement des massifs...

Des déviations provisoires ou des alternats pourront être mis en place afin de maintenir les possibilités de déplacements lors des interventions sur la rue Villeneuve et sur la rue Rochon. Une information des riverains et des usagers sera mise en place et une signalisation adaptée sera installée le temps des travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Comme en situation actuelle, les véhicules pourront circuler sur la rue Villeneuve à double sens. Le rétrécissement de la voirie à ses extrémités Nord et Sud permettra d'apaiser les vitesses de circulation et de proposer un trottoir côté Sud plus ergonomique (trottoir de 1,80 mètre de large).

Au droit du carrefour de la rue Villeneuve et de la rue Rochon, un plateau surélevé permettra de diminuer les vitesses des véhicules et de sécuriser les traverser piétonnes. En effet, la reprise du carrefour apportera un confort aux piétons par l'aménagement de trottoirs à la largeur réglementaire de 1,40 mètre.

35 places de stationnement en bataille seront accessibles le long de la rue Villeneuve de manière bilatérale, tandis que 5 stationnements seront disponibles côté Sud sur la rue Rochon, soit 9 places supplémentaires pour le quartier.

L'accès au square sera facilité depuis la rue Villefranche et depuis la rue Villeneuve par l'aménagement d'escaliers et un cheminement piétons permettra de traverser le square confortablement (1,40 mètre de large).

Les eaux de ruissellement se dirigeront vers une zone d'absorption aménagée sous les stationnements le long du square par la mise en place de dalles drainantes béton/gazon permettant de réduire de 21 m² les surfaces imperméabilisées du site. Les regards existants sur le carrefour Villeneuve/Rochon seront conservés et agrémentés de regards supplémentaires à l'entrée Sud du plateau, au niveau des premières places de stationnement.

La plantation de 11 arbres de hautes tiges et de massifs arbustifs apporteront une valeur végétale et de l'ombre au site contribuant à constituer l'îlot de fraîcheur souhaité.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager avec avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Requalification de la rue Villeneuve et de l'intersection Villeneuve/Rochon :	2 420 m ² au total
- requalification de voirie :	81 mètres linéaires
- réaménagement des espaces de stationnement :	40 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet se situe le long de la rue Villeneuve et de l'intersection Villeneuve/Rochon sur la commune de Couzon-au Mont-d'Or, sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 04°49'35"E Lat. 45°50'38"N

Point d'arrivée : Long. 04°49'37"E Lat. 45°50'39"N

Communes traversées :

Couzon-au-Mont-d'Or

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site, localisé en centre urbain dense, n'est concerné par aucune ZNIEFF de type 1 ou de type 2.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Couzon-au-Mont-d'Or est concerné par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat dans le département du Rhône et la Métropole de Lyon qui porte sur les grandes infrastructures de transport terrestres. Un bilan des actions réalisées entre 2015 et 2018 a été établi. Un projet de PPBE 2019-2023 est à ce jour soumis à consultation du public. Le site d'étude dispose d'une ambiance sonore globalement calme ponctuellement soumise au bruit de la voie ferrée.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est inclus dans le périmètre de protection des monuments historiques : église Saint-Maurice (inscrite le 05/07/1927) et château de la Guerrière (classé le 04/05/1998). Il figure également au sein du périmètre d'intérêt patrimonial "Bourg - Partie Ouest" recensé par le PLU-H de la Métropole de Lyon. Un élément bâti patrimonial constitué d'un corps de ferme est également noté au 1 rue Rémond. Le projet a été élaboré en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'intervention n'intéresse pas de zones humides recensées dans le cadre des inventaires de La Métropole de Lyon. De plus, le site, présentant une pente importante, n'intéresse aucune zone humide caractérisée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Couzon-au-Mont-d'Or est couverte par le Plan de Prévention des Risques Naturels pour les inondations du Rhône et de la Saône sur le secteur Saône approuvé le 12 décembre 2006. Le projet ne se situe pas en zone d'aléa inondation et n'est pas soumis au zonage réglementaire du PPRNi. Le secteur n'est pas couvert par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne figure pas à l'inventaire des sites et sols pollués (Bases de données BASOL et BASIAS).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas inclus dans un périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 [Site d'Importance Communautaire (SIC), Zone Spéciale de Conservation (ZSC) ou Zone de Protection Spéciale (ZPS)] n'est présent à Couzon-au-Mont-d'Or. Le projet se situe à 7,5 km des délimitations les plus proches de la ZSC et de la ZPS de "La Dombes" et à 6,7 km de la ZSC "Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite de décapier les matériaux superficiels de la voirie existante et de ses abords pour la réalisation de la plateforme routière et des espaces stationnements. Il s'insère globalement à niveau par rapport au terrain naturel, ce qui limite les mouvements de matériaux. Toutefois, le projet nécessite la réalisation de murets de soutènement au droit des espaces de stationnement, ce qui implique le décapage des terres en place. Les matériaux excédentaires non réutilisables sur place, seront évacués vers des filières de récupération de matériaux adaptées, conformément à la réglementation en vigueur.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite l'apport de nouveaux matériaux pour la réalisation de la chaussée. Ces matériaux répondront aux caractéristiques définies par la norme CE. Des pierres dorées seront nécessaires pour la réalisation des murets de soutènement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site s'insère dans un contexte urbain dense. Les espaces verts du site sont constitués d'espaces enherbés régulièrement tondu dont la diversité floristique est faible et ne présente pas d'enjeu de conservation majeur. Les arbres de grandes tailles existants sont conservés, 11 arbres de haute tige seront plantés, notamment à proximité des stationnements, ainsi que des massifs plantés. Toutes les précautions seront prises en phase de travaux : lutte active contre tout risque de pollution, mise en défens des arbres existants préalablement au chantier... afin de garantir l'absence d'incidences sur les formations arborées du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 7,5 km des délimitations les plus proches de la ZSC et de la ZPS de "La Dombes" et à 6,7 km de la ZSC "Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage". Il n'aura aucune interaction avec ces espaces naturels remarquables.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a été conçu en prenant en compte les exigences de l'Architecte des Bâtiments de France afin de s'insérer au mieux dans le site : conservation de l'espace vert et notamment des arbres de grandes tailles, plantations arbustives et arborées dans la cohérence globale de la végétalisation de la ville, traitement des voies et des espaces publics pour une insertion harmonieuse à l'espace urbain de Couzon-au-Mont-d'Or, murets en pierres dorées pour correspondre à l'identité de la commune, intégration des logettes à poubelles par des bardages bois sobres...
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère sur des espaces publics composés principalement de la voirie et des stationnements existants. Une frange de l'espace vert sera également consommée, constituée uniquement d'une bande enherbée, les arbres du square étant préservés. Le parti d'aménagement intègre la plantation de 11 arbres de haute tige et de massifs arbustifs afin de renforcer la trame végétale du site.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque technologique n'est recensé à proximité du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Zone de sismicité 2 (faible). - Aléa moyen de retrait/gonflement des argiles. - Site de projet non soumis aux aléas d'inondation par la Saône (PPRI du Rhône et de la Saône). - Zone de prévention des mouvements de terrain et périmètre de production secondaire pour les risques d'inondation par ruissellement (PLU-H). La gestion des eaux du site respectera les dispositions réglementaires de ces zones, sous la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifiera pas fondamentalement les usages et les déplacements observés sur site (conservation du principe de fonctionnement actuel : double sens de circulation sur la rue Villeneuve, stationnement de part et d'autre...). Les différents usages seront apaisés par la création d'un plateau surélevé, l'aménagement de trottoirs aux largeurs réglementaires, l'aménagement de la sortie de véhicules du futur projet immobilier...
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet ne modifiant pas le principe de circulation du site ne génère pas de nuisances sonores supplémentaires par rapport à la situation existante. Le secteur est d'ores et déjà soumis aux nuisances sonores de la voie ferrée (catégorie 1 - 300 mètres au classement sonore des voies).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'occasionnera aucune nuisance olfactive.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est susceptible d'engendrer des vibrations en phase de travaux (interventions des engins de chantier), mais elles seront très limitées dans le temps et exclusivement localisées au droit du site d'intervention.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site est actuellement soumis à l'éclairage public positionné le long de la rue Villeneuve. Le projet conserve le principe d'éclairage actuel, tout en remplaçant les candélabres actuels par des candélabres qui utiliseront une source lumineuse de type LED.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le traitement des eaux pluviales envisagé sur le site répond aux directives de la direction de l'eau de La Métropole de Lyon.</p> <p>Au regard de la forte pente du site, la gestion des eaux pluviales se fera par récupération du ruissellement au droit du carrefour de la rue Rochon. Le projet propose de créer une zone d'absorption (dalles drainantes) sous les stationnements côté Nord le long du square.</p> <p>Les regards existants sur le carrefour Rochon seront conservés et agrémentés de regards supplémentaires à l'entrée du plateau.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets susceptibles d'être produits en phase de chantier sont en grande majorité des déchets inertes (gravats, enrobés...) et des déchets banals (déchets de type ménagers). Les déchets issus du chantier seront collectés puis réutilisés ou évacués par des filières adaptées et spécialisées selon leur nature.</p> <p>En outre, le projet vise à améliorer la collecte des déchets ménagers sur le quartier en assurant une mise en cohérence entre les usagers et l'emplacement du point de collecte.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, inclus dans un périmètre de protection de monuments historiques, a été élaboré en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France : conservation des arbres du square, plantations en cohérence globale avec la végétalisation de la ville, traitement des voies et espaces publics pour correspondre à l'identité de la commune, insertion des logettes à poubelles grâce à des bardages bois sobres... Le maître d'ouvrage et les entreprises chargées d'effectuer les travaux devront se conformer à la législation en matière d'archéologie préventive et de découverte fortuite.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à requalifier la rue Villeneuve et le carrefour avec la rue Rochon. Il ne modifie pas le principe de circulation et conserve les espaces verts du site dont le square arboré.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures prises dans le cadre du projet reposent sur l'ensemble des dispositions habituellement mises en œuvre dans le cas de travaux (gestion stricte des effluents et des déchets produits par le chantier, maintien ou rétablissement des circulations et des continuités piétonnes et information des riverains, limitation stricte des émergences sonores et atmosphériques par des procédés adaptés et la réalisation des travaux à des horaires compatibles avec la tranquillité des riverains,...).

Le projet a été élaboré en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France afin qu'il s'intègre au mieux au quartier, qu'il respecte une cohérence globale avec le patrimoine communal et permette la valorisation du quartier.

Sa conception repose en particulier sur la conservation de la trame arborée existante sur le site (mise en défens préalable des arbres), mais également sur le renforcement de la trame végétale par la plantation de 11 arbres de haute tige et d'arbustes. Le choix des matériaux de revêtements de sol porte sur une volonté de cohérence avec les aménagements récents de la commune et les éléments patrimoniaux de Couzon-au-Mont-d'Or afin d'affirmer une identité globale des espaces publics.

De plus, les mesures d'intégration du projet consistent à gérer les eaux pluviales de manière durable, à pacifier les déplacements en assurant des cheminements piétons confortables et sécurisés, à réduire les vitesses des véhicules, à lutter contre les îlots de chaleur (21 m² de surface imperméabilisée en moins par rapport à la situation existante),...

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La nature du projet (revalorisation urbaine de la rue Villeneuve, ainsi que du carrefour de la rue Rochon à Couzon-au-Mont-d'Or) et les mesures prises dans le cadre du projet apparaissent suffisantes et ne nécessitent pas, du point de vue du maître d'ouvrage, la réalisation d'une évaluation environnementale détaillée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Note environnementale synthétique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Lyon

le 11 février 2020

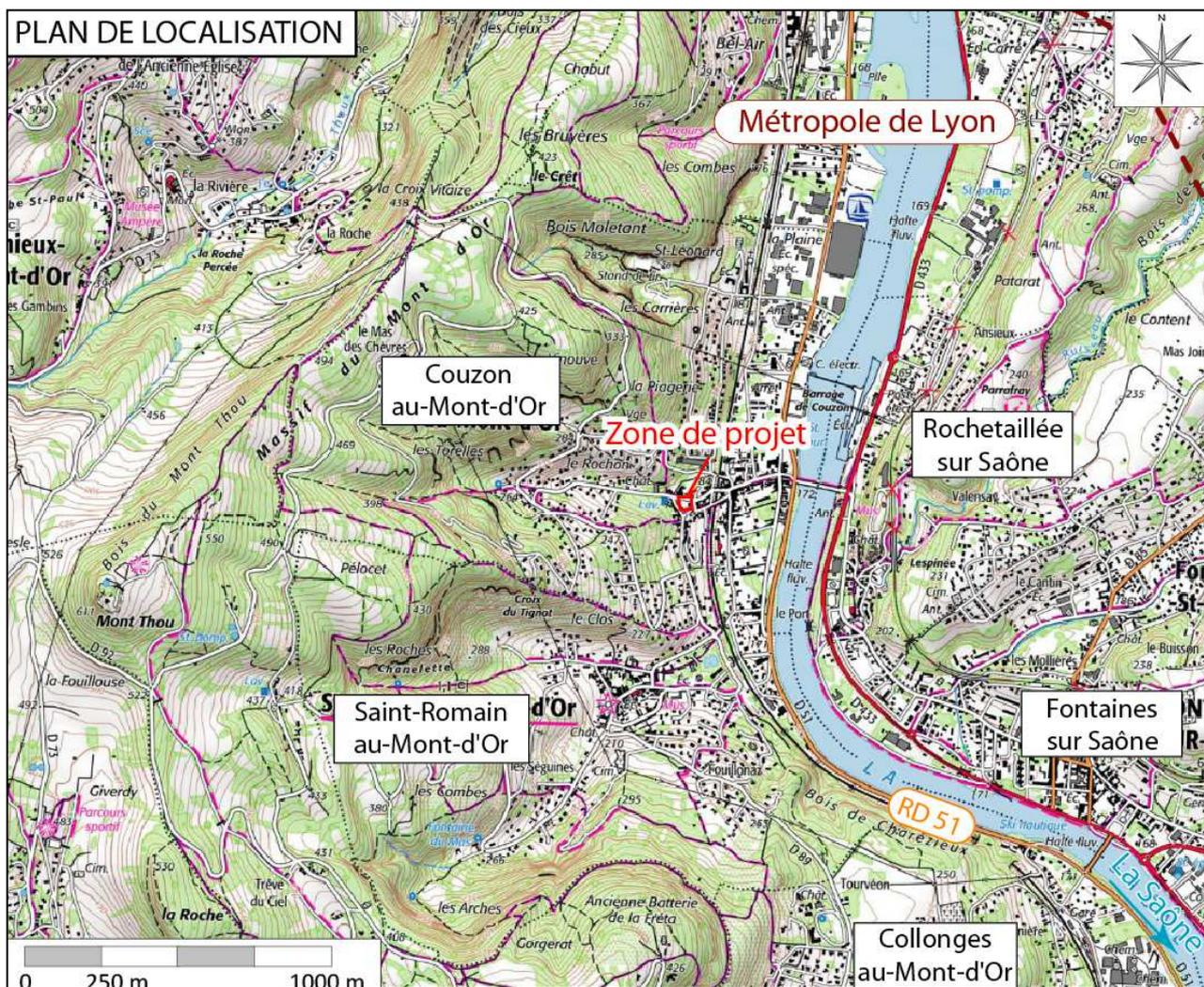
Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

ANNEXE N°2

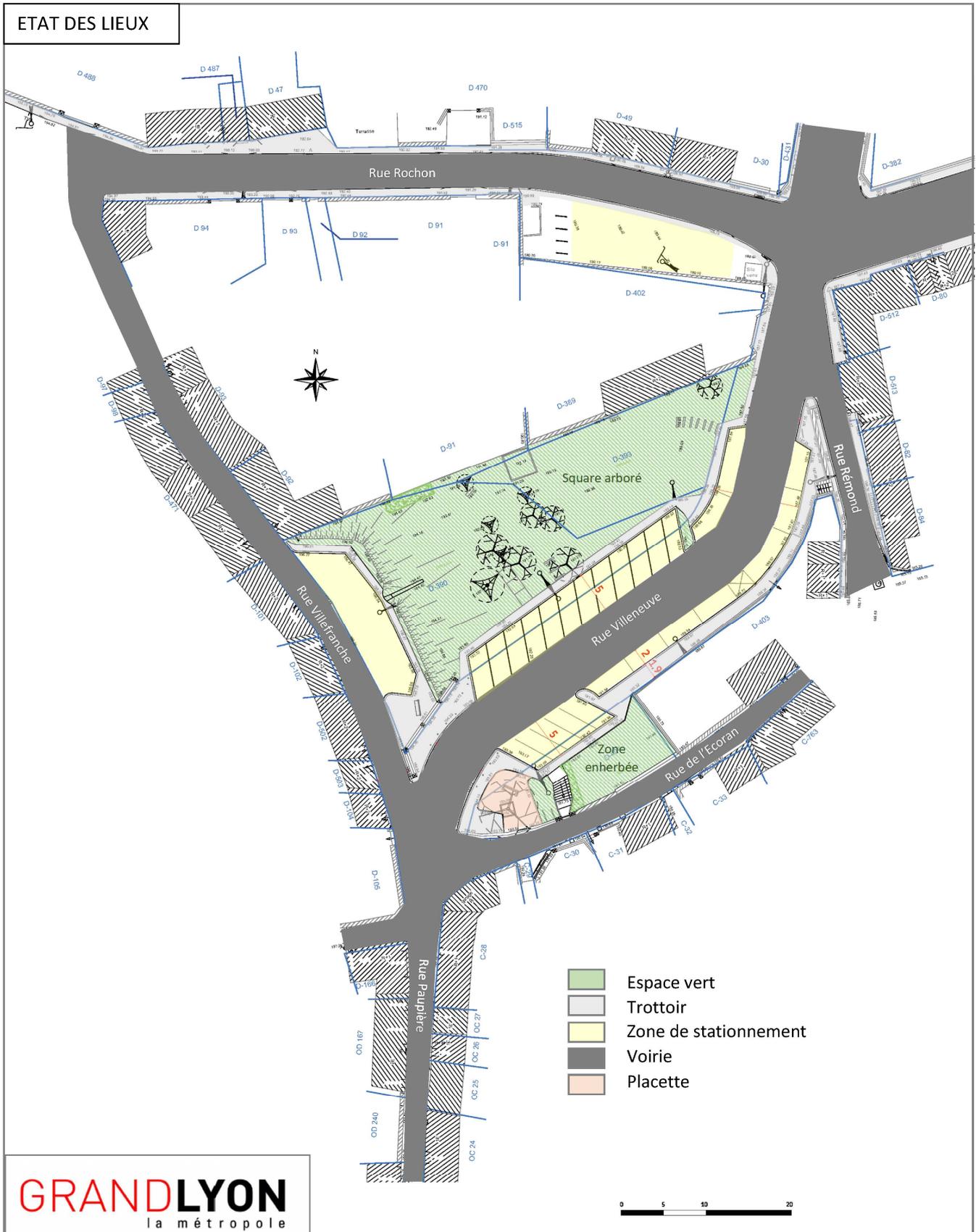
Plan de situation (1/3)



Plan de situation (2/3)



Plan de situation (3/3)



ANNEXE N°3

Photographies de la zone d'implantation (1/3)

14 mai 2019



Rue Villeneuve à l'angle de la rue Rochon



Rue Villeneuve à l'angle de la rue Villefranche



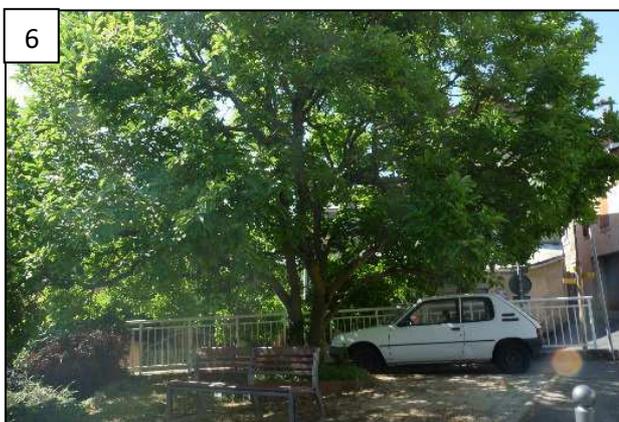
Rue Villeneuve en direction du Sud



Square principal le long de la rue Villefranche



Espace de stationnement le long de la rue Villeneuve



Square annexe le long de la rue Villefranche

Photographies de la zone d'implantation (2/3)



Espace de stationnement de la rue Rochon



Rue Villefranche

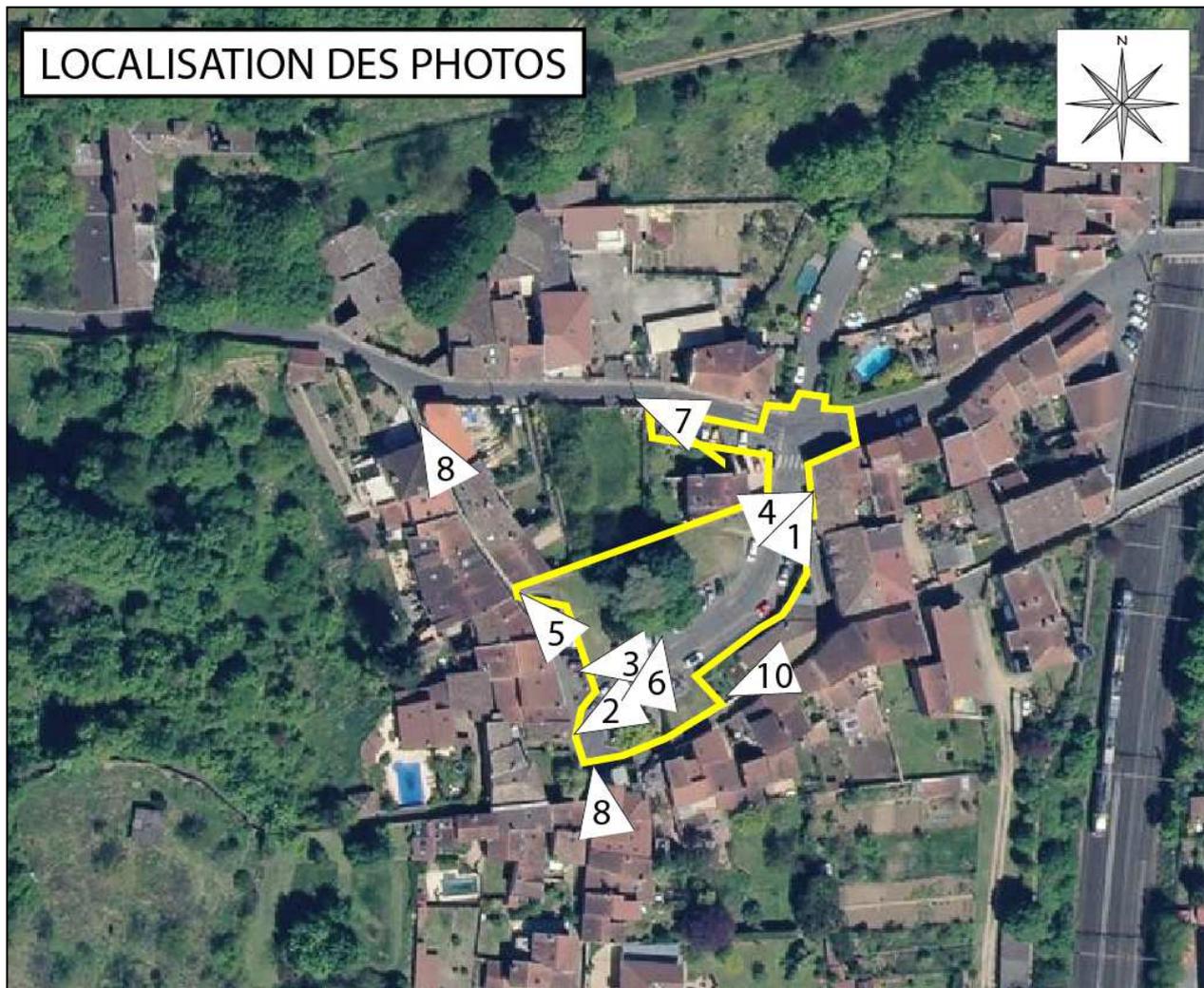


Rue Paupière



Rue de l'Ecoran

Photographies de la zone d'implantation (3/3)



ANNEXES N°4

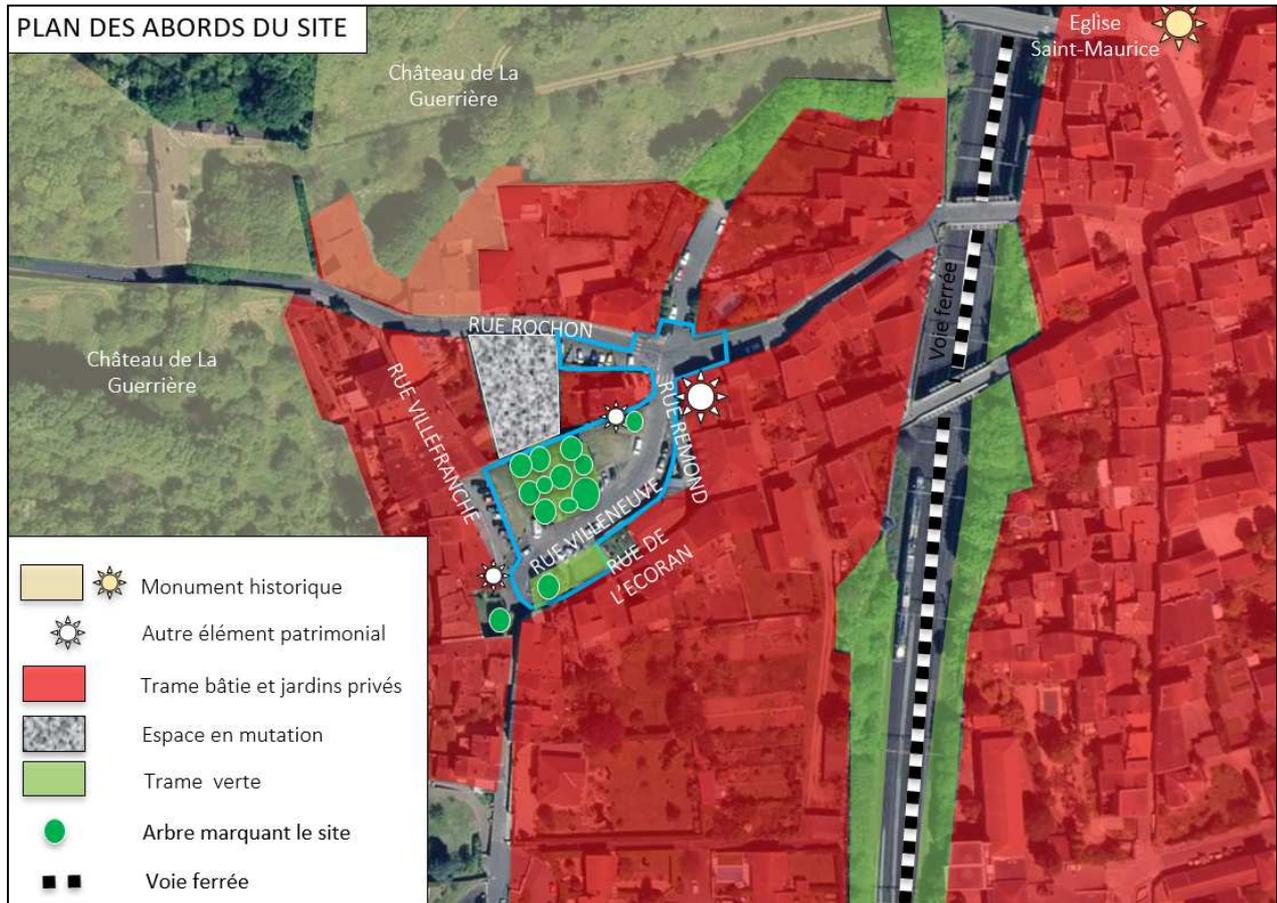
Vue en plan du projet



Ces éléments sont fournis à titre indicatif et peuvent évoluer à la marge dans les phases ultérieures de conception du projet.

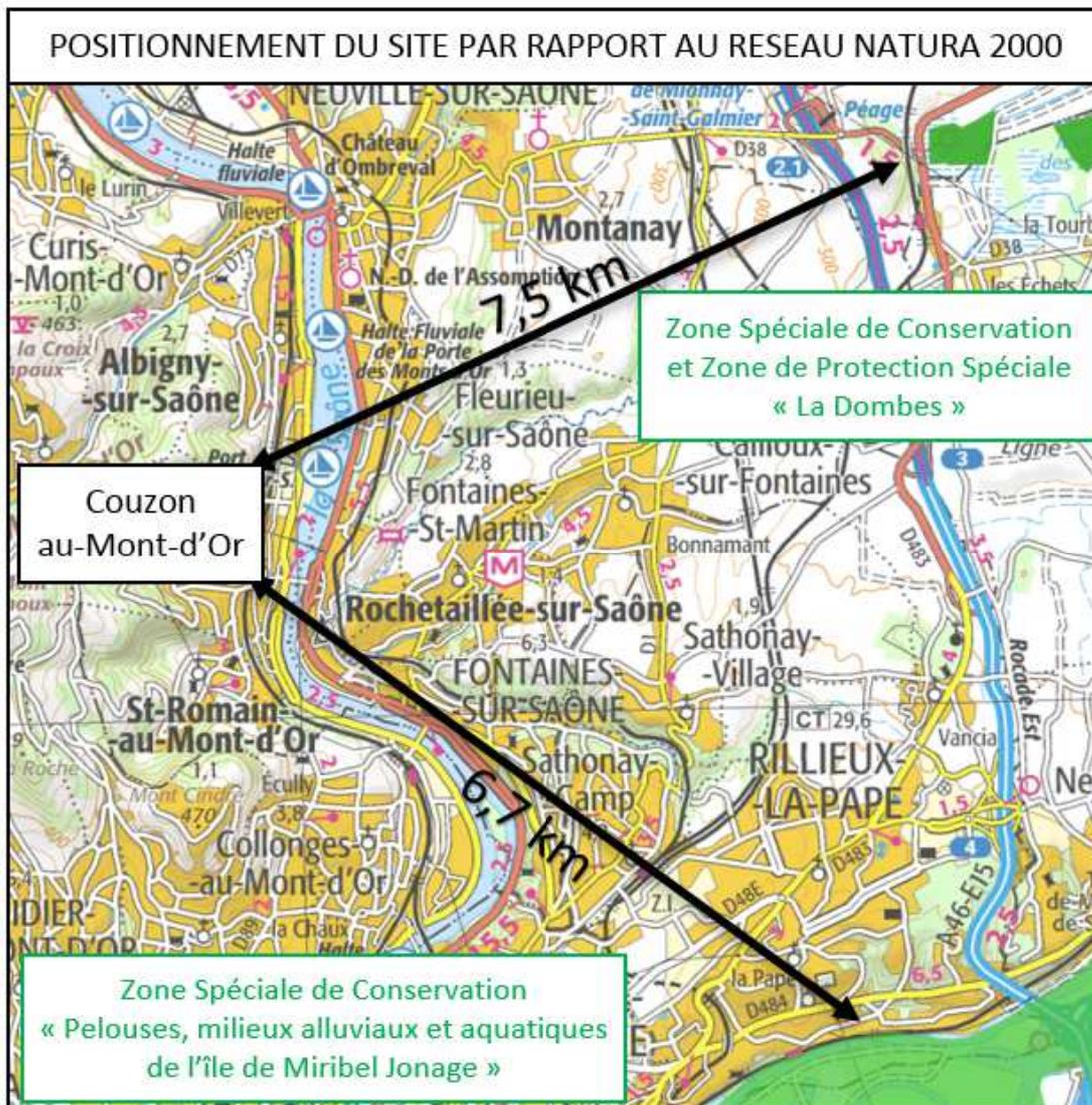
ANNEXES N°5

Plan des abords du projet



ANNEXE N°6

Situation du projet par rapport aux sites Natura 2000



ANNEXE N°7 : Pièce à part

Note environnementale synthétique ci-jointe



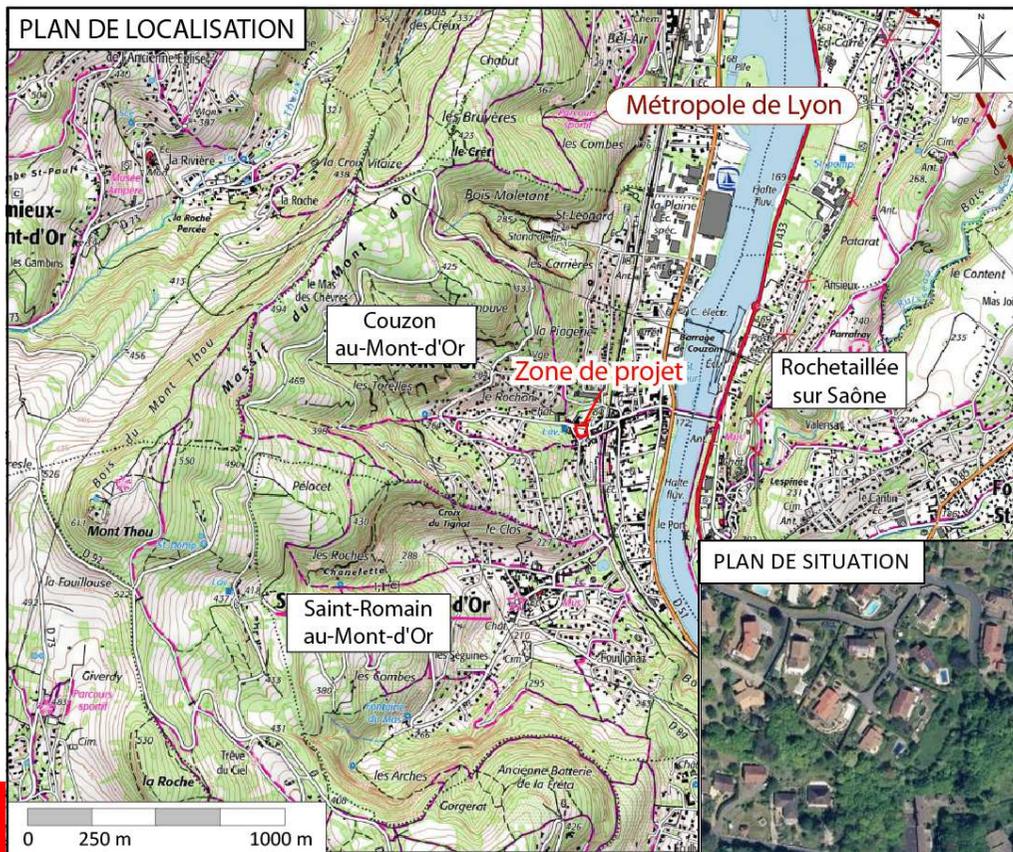
COUZON AU MONT D'OR
**REVALORISATION URBAINE DE LA RUE VILLENEUVE
ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE ROCHON**
ANNEXE 7 : Note environnementale synthétique

la métropole
GRAND LYON



COUZON AU MONT D'OR
REVALORISATION URBAINE DE LA RUE VILLENEUVE
ET DU CARREFOUR AVEC LA RUE ROCHON
ANNEXE 7 : Note environnementale synthétique

la métropole
GRAND LYON



■ Une topographie marquée et complexe :

- Rue Villeneuve en pente (11% de moyenne),



- Ruptures de pente multiples :

- entre la rue Villefranche et le square arboré (talus + mur de soutènement),



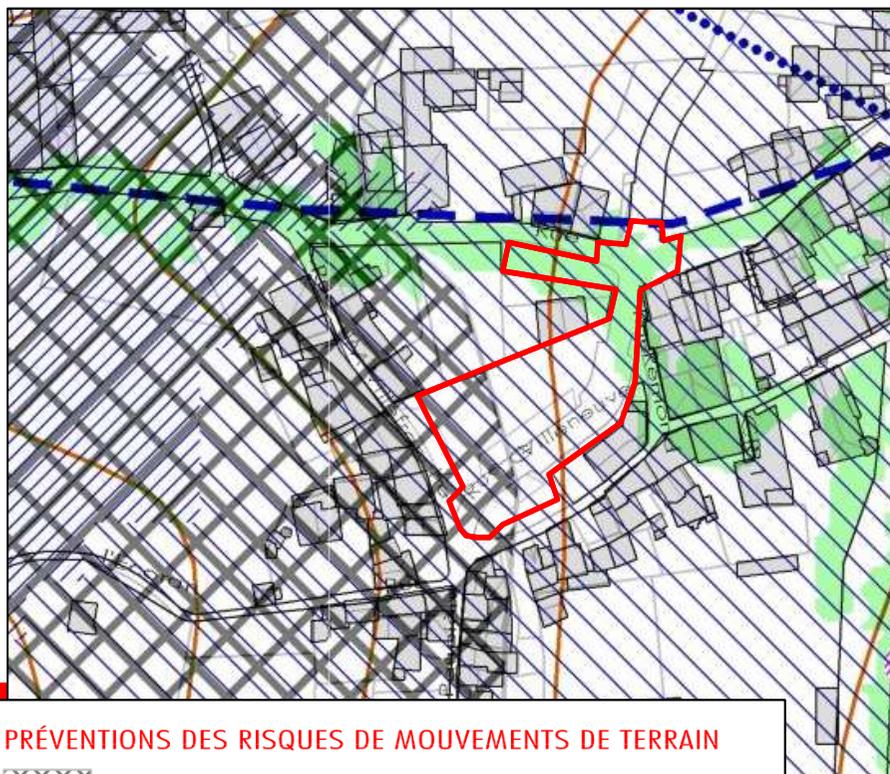
- entre la rue Villeneuve et la rue Rémond (mur de soutènement + escaliers),



- entre la rue Villeneuve et la rue de l'Ecoran (murs de soutènement + escaliers).



▪ Risques naturels (PLU-H de la Métropole de Lyon) :



PRÉVENTIONS DES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN



PRÉVENTIONS DES RISQUES D'INONDATION PAR RUISSELLEMENT

Périmètres de production



Axe d'écoulement



• Zone de prévention des mouvements de terrain :

- ▶ Garantir la stabilité géotechnique du sol et du sous-sol, des constructions ou ouvrages, et ne pas porter atteinte à la sécurité des personnes ;
- ▶ Ne pas constituer un obstacle aux régimes hydrauliques de surface et souterrains qui soit de nature à porter atteinte à la sécurité publique.

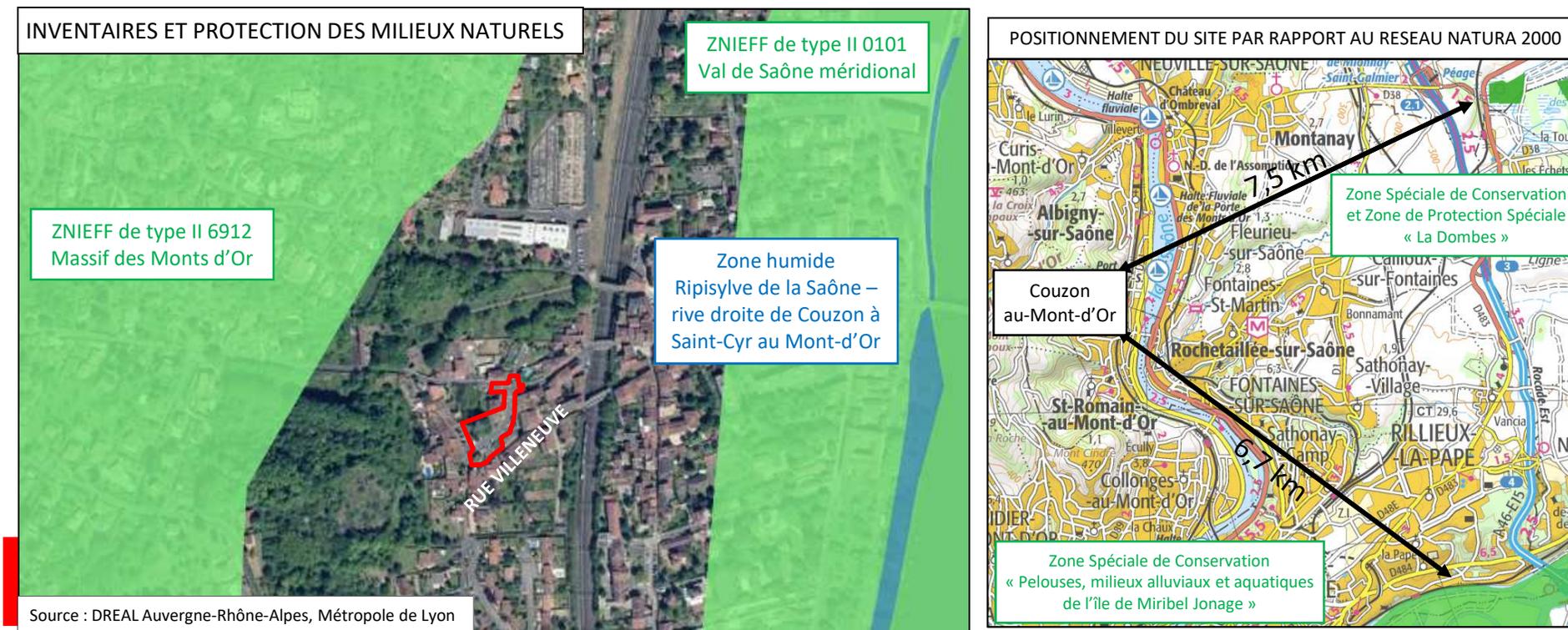
• Périmètre de production secondaire (risques d'inondation par ruissellement) :

- ▶ Complément de stockage des eaux pluviales permettant de gérer au minimum 55 mm d'eaux pluviales par évènement pluvieux.
- ▶ Capacité inférieure à ces 55 mm peut être admise si possibilité de gérer à la parcelle au minimum une pluie de période de retour de 10 ans.
- ▶ Temps de vidange maximum compris entre 24 et 72 heures.
- ▶ Branchements directs des trop-pleins au réseau public interdits.

→ Nécessité de gérer les eaux pluviales du projet.

- Site non soumis aux aléas inondations (PPRNI du Rhône et de la Saône).
- Aléa moyen de retrait gonflement des argiles.
- Zone de sismicité 2 « faible ».

- **Site appartenant au tissu urbain de Couzon-au-Mont-d'Or en dehors des zones naturelles remarquables identifiées** (ZNIEFF, Réseau Natura 2000, zones humides, espaces naturels sensibles,...).



- **Site en dehors des corridors biologiques** identifiés au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), et au SCOT de l'agglomération lyonnaise.

- ▶ Pas d'enjeu majeur en dehors de la **trame verte en ville** qui constitue potentiellement un espace relais pour la petite faune locale de centre urbain et un îlot de fraîcheur.

- **Un square principal arboré**, présentant des arbres de grandes tailles : cèdre, ifs, micocouliers, tilleul, érable sycomore, houx, figuier...



- **Intérêts multiples au sein du quartier urbain dense :**
 - Importance de la **trame verte en ville** (espace relais pour la petite faune, notamment les oiseaux),
 - **Îlot de fraîcheur** (ombrage important et dense lié à la taille et à l'agencement des arbres),
 - Espace de détente (bancs, espace enherbé),
 - **Intérêt paysager très fort** au sein de l'espace urbain,
 - Usages de propreté canine et de compost.
- Enjeu de préservation de la trame arborée et arbustive présente au sein du quartier.

- **Un square annexe**, intéressant en termes paysager car il identifie le haut de la rue avec la présence d'un magnolia remarquable.



- Cet espace est agrémenté d'un banc et bénéficie également d'un ombrage important.

- **Un espace enherbé**, sans usage déterminé, entouré de quelques arbustes.



- **Espèces herbacées communes des espaces urbains** régulièrement tondu : peu de diversité, aucune espèce à enjeu relevée.



Liseron des champs

Orge des rats

Trèfle rouge

Luzerne cultivée

Compagnon blanc

- Pas d'enjeu majeur au regard de la faune, hormis pour les passereaux fréquentant la trame arbustive et arborée du site, ainsi que les espaces bâtis.



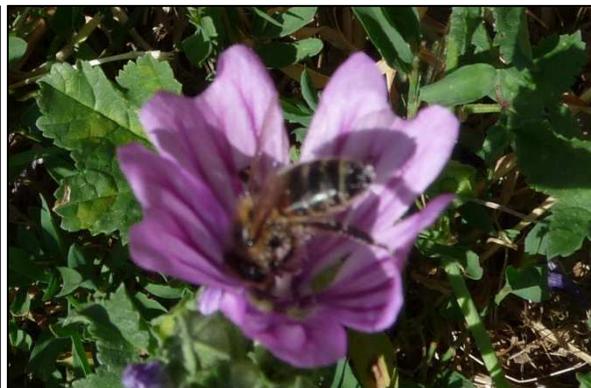
Hirondelles de fenêtre nichant sous le toit d'une maison au droit du square



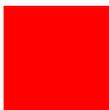
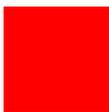
Tourterelle turque

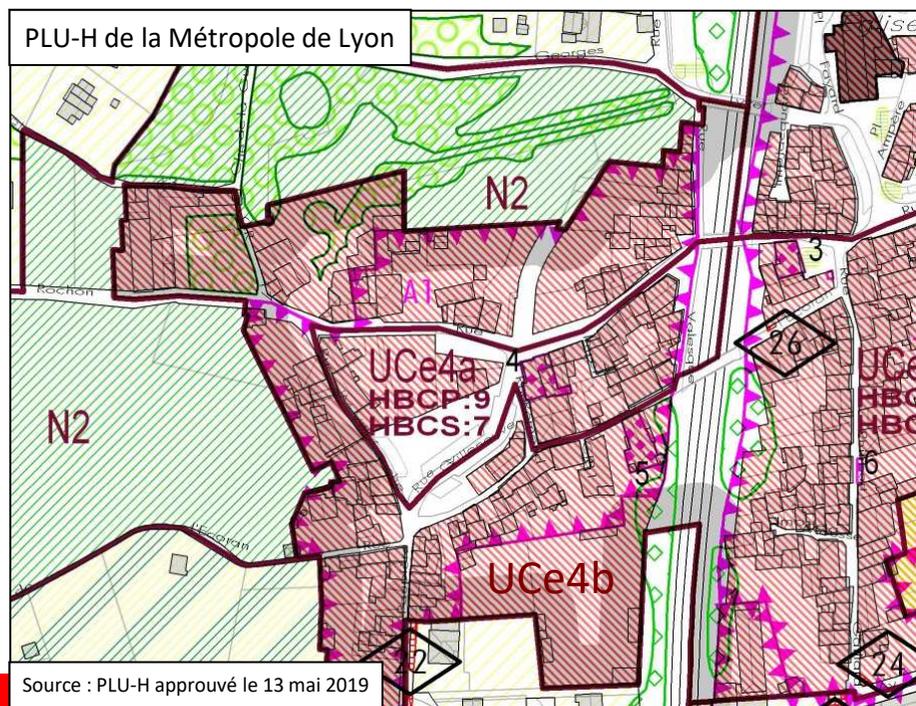


Gendarme



Abeille domestique





Prescriptions relatives à la qualité du cadre de vie



HBCP ou HBCS : Hauteur de construction dans la Bande de Constructibilité Principale ou Secondaire

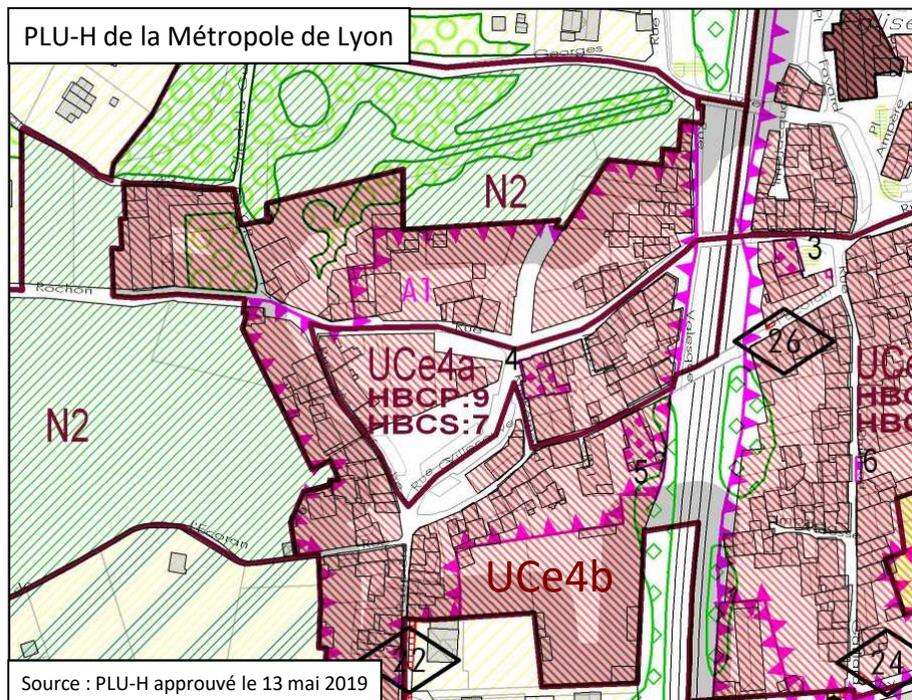
- Zone UCe4a** qui correspond aux bourgs et villages dont le caractère commun de l'organisation urbaine est un rapport fort du bâti avec la rue. Les objectifs :
 - > préserver les caractéristiques morphologiques et architecturales du bourg.
 - > assurer les transitions avec l'environnement naturel ou urbain.
 En secteur UCe4a la gestion des terrains à l'arrière du front bâti est modérément construite.

« Les destinations des constructions, usages des sols et natures d'activités soumis à conditions :

- [...]
- Les ouvrages d'infrastructure terrestre** et fluviale ainsi que les outillages, les équipements et les installations techniques directement liés à leur fonctionnement, à leur exploitation ou au maintien de la sécurité fluviale, ferroviaire et routière, dès lors que leur conception, leur localisation et leurs dimensions, assurent leur **insertion en compatibilité avec le tissu urbain environnant** ».

- Pas de contrainte réglementaire liée à la trame végétale du site** (pas d'Espaces Boisés Classé, pas d'Espaces Végétaliser à Valoriser...).

→ **Projet admis sous condition d'insertion au sein du tissu urbain existant.**



Prescriptions relatives à la qualité du cadre de vie

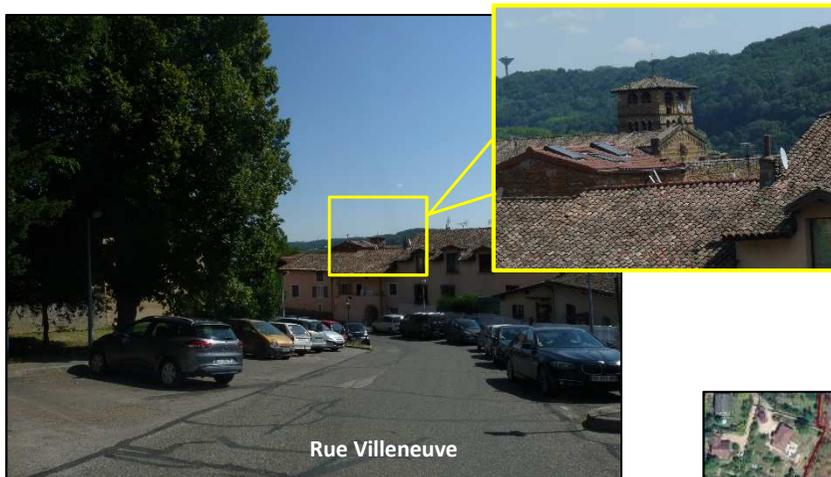


- **Périmètre d'intérêt patrimonial A1 : Bourg - partie Ouest.**
 - **Tissu compact de centre ancien**, développé le long de plusieurs voies, sur un parcellaire dense, compact et étroit. Un **îlot central avec un espace vert et un parking** assurent la connexion entre ces rues.
 - **Préserver la qualité paysagère.**
Mettre en valeur les **caractéristiques végétales**.
Les **murs anciens de qualité** (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) **sont conservés**, sauf percées ponctuelles.
Tout **nouveau mur** ou nouvelle clôture participe à la **cohérence de l'ensemble**.
- **Élément bâti patrimonial n°4 : 1 rue Rémond – Corps de ferme.**
Maison vigneronne traditionnelle à préserver.



▪ **Site inclus au sein d'un périmètre de monuments historiques :**

- Eglise Saint-Maurice : inscrit le 05 juillet 1927.



Rue Villeneuve

- Château de la Guerrière : classé le 4 mai 1998.



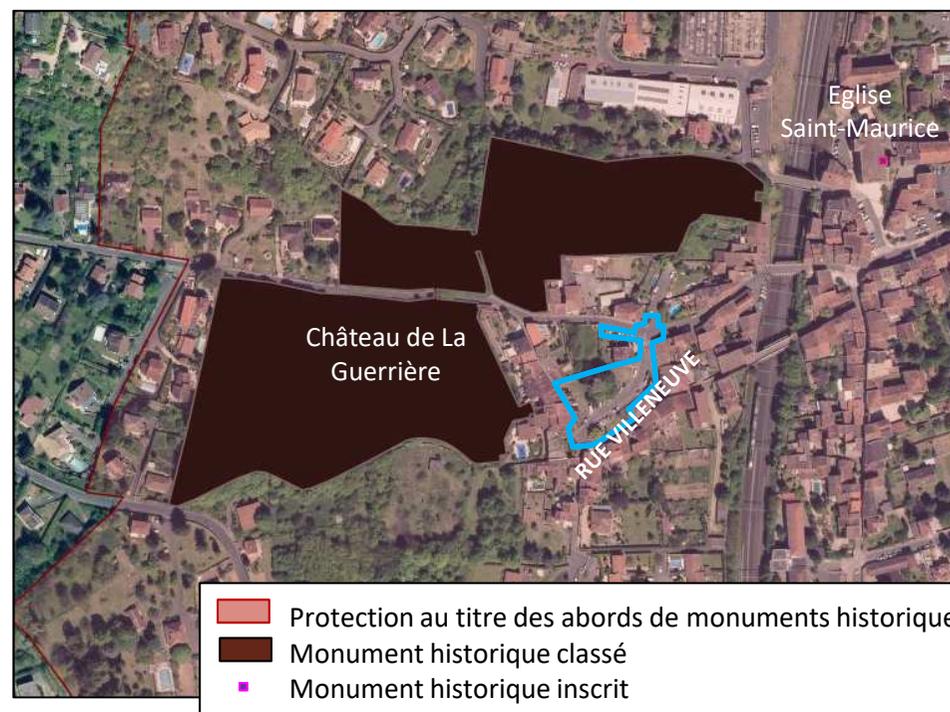
Rue Rochon

→ **Consultation engagée avec l'Architecte des Bâtiments de France** pour la constitution du permis d'aménager.

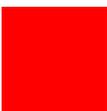
Attentes de l'ABF (échange du 18 juin 2019) :

« un aménagement de parking de qualité, qui réponde aux enjeux d'insertion paysagère en plein secteur protégé (diagnostic paysager, analyse du cadre existant, orientations du projet à l'échelle du bourg).

Présenter un ou deux scénarii avec des plantations arbustives et arbres de haute tige, détail des matériaux du sol (autre que du bitume), traitements des limites, des bordures,... ».



	Protection au titre des abords de monuments historiques
	Monument historique classé
	Monument historique inscrit



- Présence d'éléments de petit patrimoine au sein du site, à préserver dans un contexte patrimonial fort.



Croix de l'Ecoran à l'angle des rues Villefranche, Villeneuve et Paupière



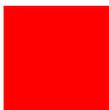
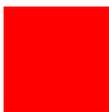
Cadran solaire sur le pignon d'une maison au droit du square principal

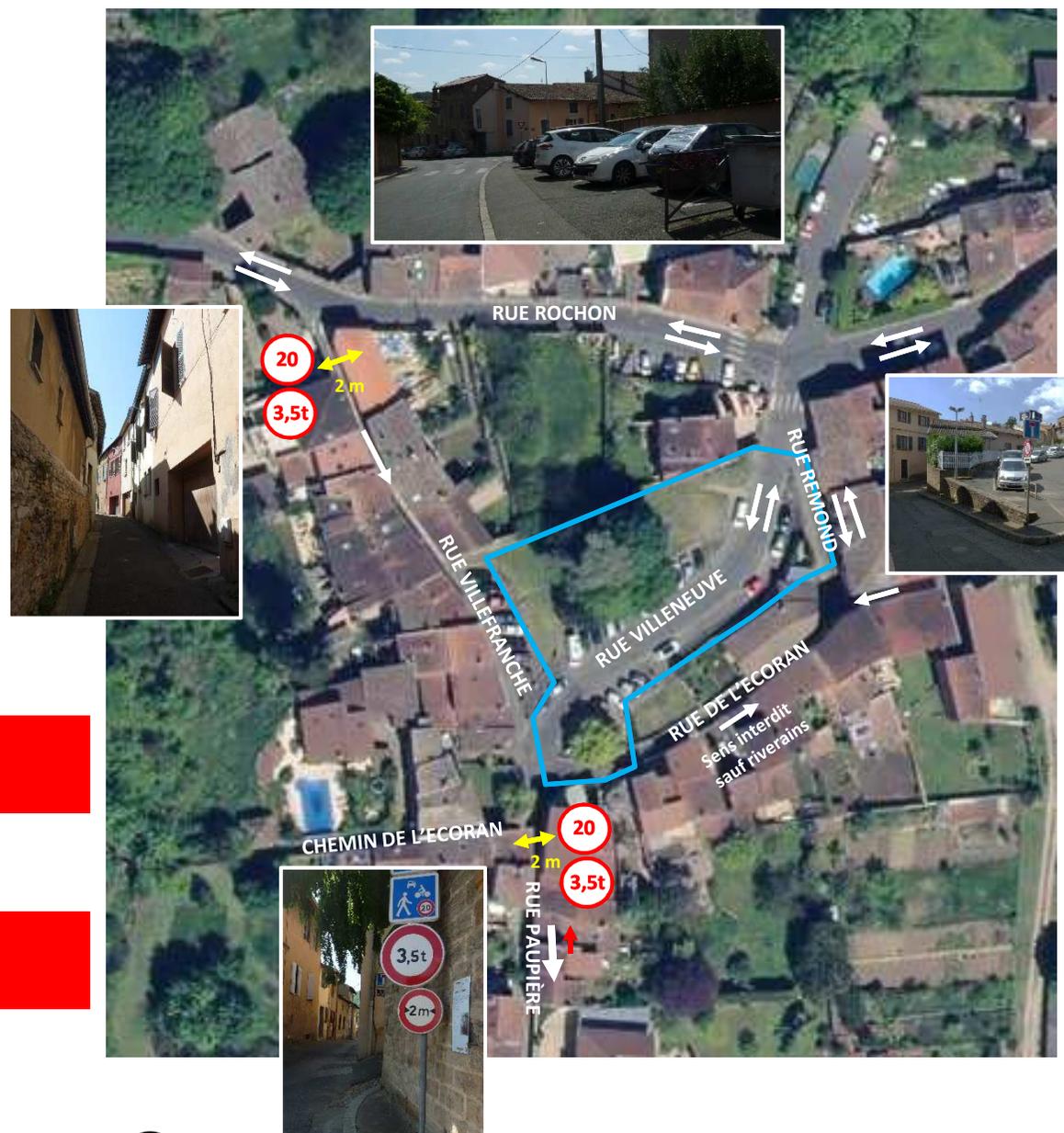


Rue Rémond



Murs en pierres





■ Un fonctionnement viaire contraint :

- la rue Villefranche est à sens unique et très étroite (2 m), interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.
- la rue de l'Ecoran est en sens interdit sauf pour les riverains;



- la rue Paupière est à double sens, en zone de partage (priorité aux piétons, 20 km/h), sens Nord-Sud prioritaire et interdite aux plus de 3,5 tonnes.
- la rue Villeneuve, en double sens, demeure l'espace privilégié de stationnement pour les rues alentour.
- la rue Rochon, également à double sens, dispose d'un espace de stationnement bien utilisé.

- **Rue Villeneuve frangée de stationnement :**
 - 14 places de stationnement au Nord (12 places en épi, 2 places longitudinales),
 - 13 places au Sud (6 places en épi, 7 places longitudinales).



- **Deux poches de stationnement rue Rochon :**
 - Rue Rochon : 4 places de stationnement en épi matérialisées,
 - Rue Villefranche : 7 places de stationnement en épi,



Rue Rochon



Rue Villefranche

- **Stationnements non conformes observés sur site :**



Rue Villeneuve

Stationnement sur voirie
En haut de la rue Villeneuve

Stationnement sur trottoir
rue Villefranche



Rue Villefranche

- Secteur soumis aux nuisances sonores liées à la voie ferrée (catégorie 1 – 300 mètres).

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- Servitude AC1 – Monuments historiques: voir diapositives précédentes relatives au patrimoine.
- Servitude PT1 – Transmissions radio-électriques : couvant l'ensemble du site.

USAGES

- Square principal proposant différents usages à maintenir :



Parc à chien

Bancs permettant le repos, la détente...



Bac à compost



- Itinéraires de randonnées transitant par la rue Villefranche et la rue de l'Ecoran.



- Présence d'une borne incendie à l'angle des rues Villefranche et Villeneuve.

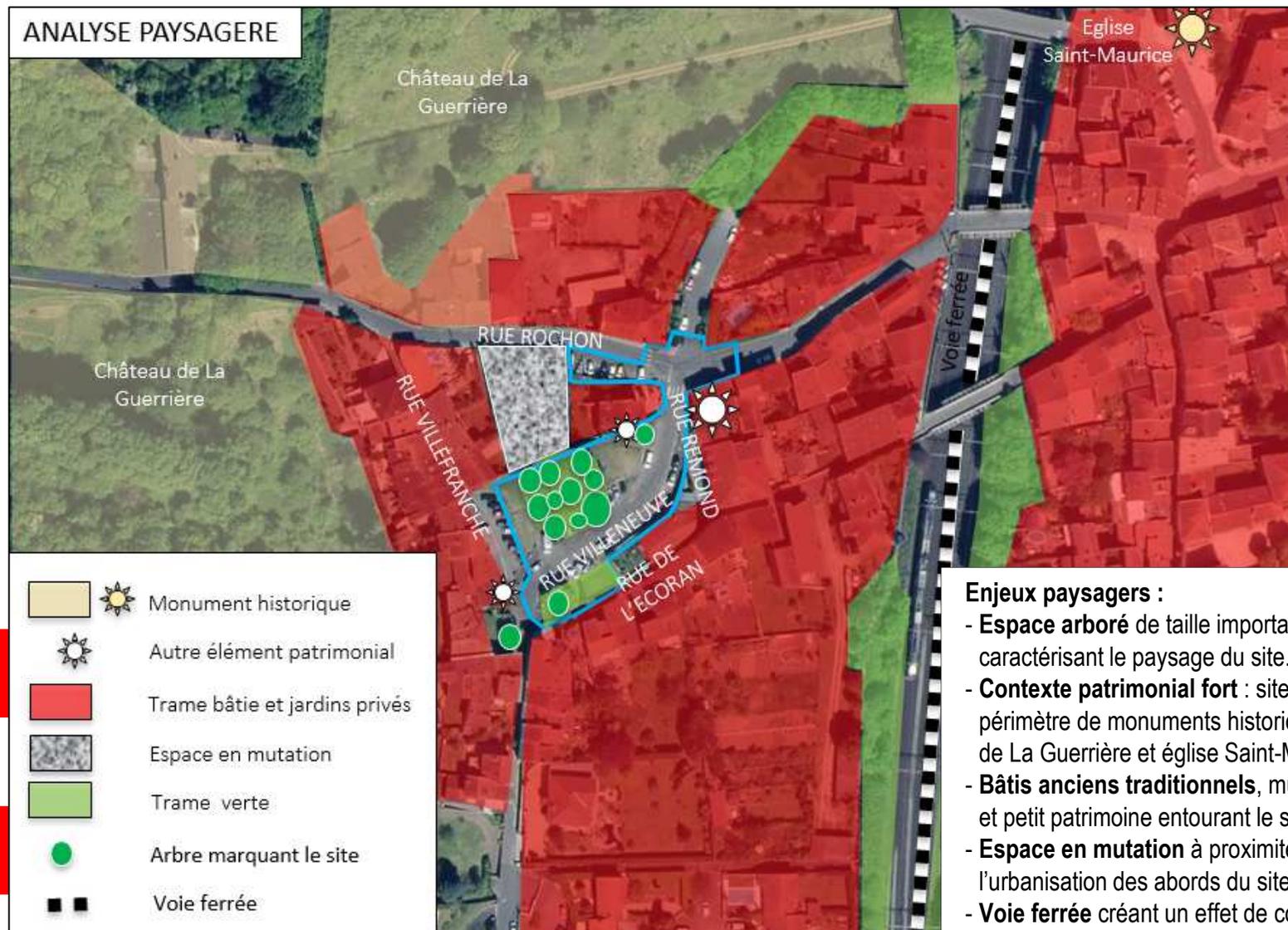


- Station Pédibus à l'angle des rues Rochon et Villeneuve.



- Points d'apport volontaire des déchets rue Rochon (ordures ménagères, verre et autre recyclage).





Enjeux paysagers :

- **Espace arboré** de taille importante caractérisant le paysage du site.
- **Contexte patrimonial fort** : site au sein d'un périmètre de monuments historiques (Château de La Guerrière et église Saint-Maurice).
- **Bâtis anciens traditionnels**, murets en pierres et petit patrimoine entourant le site.
- **Espace en mutation** à proximité accentuant l'urbanisation des abords du site.
- **Voie ferrée** créant un effet de coupure entre le site et le centre bourg de Couzon-au-Mont-d'Or.



Thèmes	Enjeux	Niveau de sensibilité
Topographie	- Topographie du site marquée et complexe , nombreuses ruptures de pente.	
Aléas naturels	- Risques de mouvements de terrain et risques d'inondation par ruissellement : préconisations du PLU-H (stabilité géotechnique, pas d'obstacles aux écoulements de surfaces et souterrains, dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales...).	
	- Zone de sismicité 2 « faible ».	
Milieus naturels	- Site en dehors des zones naturelles remarquables (ZNIEFF, réseau Natura 2000, zones humides, espaces naturels sensibles,...).	
	- Site en dehors des corridors biologiques identifiées à grande échelle.	
	- Importance de la trame verte en ville (espaces végétalisés, plantations, arbres de haute tige...) : espace relais pour la petite faune, îlots de fraîcheur...	
Trame végétale du site	- Un square principal composé d'arbres de grandes tailles dont l'intérêt pour le quartier est multiple : espace relais pour la petite faune, îlot de fraîcheur, espace de détente, intérêt majeur en termes paysager.	
	- Un square annexe, paysagèrement intéressant car il identifie le haut de la rue avec la présence d'un magnolia remarquable.	
	- Espèces végétales herbacées communes des espaces urbains régulièrement tondues : peu de diversité, aucune espèce à enjeu relevée.	
Faune	- Pas d'enjeu majeur au regard de la faune locale, hormis pour les passereaux fréquentant la trame arbustive et arborée du site, ainsi que les espaces bâtis anciens.	

Niveau de sensibilité	Signification
	Aucune contrainte majeure
	Contrainte faible : possibilité de prise en compte aisée
	Contrainte moyenne : nécessité de mise en œuvre de procédures spécifiques et/ou de mesures particulières.
	Contrainte forte : dispositions spécifiques à prendre incluant si nécessaire des mesures compensatoires.

Thèmes	Enjeux	Niveau de sensibilité
Urbanisme	- PLU-H de la Métropole de Lyon : Site localisé en zone UCe4a « bourgs et villages » autorisant les ouvrages d'infrastructure terrestre à condition d'assurer leur insertion en compatibilité avec le tissu urbain environnant.	
Patrimoine historique	- Périmètre de projet concerné par : - Périmètre d'intérêt patrimonial A1 : Bourg - partie Ouest. - Elément bâti patrimonial n°4 : Corps de ferme. Maison vigneronne traditionnelle à préserver. - Site inclus au sein d'un périmètre de monuments historiques (classé et inscrit) : > Architecte des Bâtiments de France consulté dans le cadre de l'élaboration du permis d'aménager. - Présence d'éléments de petit patrimoine aux abords du projet.	
Circulations	- Un fonctionnement viaire contraint : faibles largeurs des voies, sens uniques, priorités...	
Stationnements	- Rue Villeneuve frangée de stationnement, deux poches de stationnement rue Rochon : offre en stationnement insuffisante pour le quartier. - Observation de stationnements non conformes sur site : objectif d'amélioration de l'offre de stationnement par le projet	
Classement sonore des voies	- Secteur soumis aux nuisances sonores liées à la voie ferrée (catégorie 1 – 300 mètres).	
Servitudes d'utilité publique	- Servitude AC1 - Monuments historiques, - Servitude PT1 – Transmissions radio-électriques : couvant l'ensemble du site.	
Usages	- Square principal proposant différents usages : bancs permettant le repos, la détente, parc à chien, bac à compost...	
Autres contraintes	- Itinéraires de randonnées, borne incendie, point d'apport volontaire des déchets, station pédibus.	
Analyse paysagère	- Espace arboré de taille importante caractérisant le paysage du site. - Contexte patrimonial fort : site au sein d'un périmètre de monuments historiques. - Bâti anciens traditionnels, murets en pierre et petit patrimoine entourant le site. - Espace en mutation à proximité accentuant l'urbanisation des abords du site et la pression de stationnement. - Voie ferrée créant un effet de coupure entre le site et le centre bourg de Couzon-au-Mont-d'Or.	

Niveau de sensibilité	Signification
	Aucune contrainte majeure
	Contrainte faible : possibilité de prise en compte aisée
	Contrainte moyenne : nécessité de mise en œuvre de procédures spécifiques et/ou de mesures particulières.
	Contrainte forte : dispositions spécifiques à prendre incluant si nécessaire des mesures compensatoires.

L'AMÉNAGEMENT

Le projet prévoit :

- la **réhabilitation urbaine** de la rue Villeneuve,
- la **rationalisation du stationnement**,
- la **sécurisation du carrefour** rue Rochon/ rue Villeneuve,
- l'**aménagement de la zone de stationnement** en amont du carrefour sur la frange sud de la rue Rochon,
- la **mise en cohérence des points de collecte des déchets** avec les besoins des habitants du quartier.

Cette opération s'installe dans la logique d'aménagement que la ville de Couzon a entrepris ces dernières années pour apporter une unité de traitement urbain sur l'ensemble de son centre bourg. Elle vient également en cohérence programmatique vis-à-vis des problématiques rencontrées sur le secteur, à savoir le **manque de stationnement** pour les habitants d'une zone au bâti individuel traditionnel ne possédant ni garage ni espace extérieur (cour ou jardin) sur rue leur donnant la possibilité de garer un véhicule sur leur tènement privé et de stocker les bacs d'ordures ménagères.

L'objectif de cette opération vise à proposer un **aménagement mieux qualifié respectant les prérogatives environnementales et réglementaires dans un souci de qualité paysagère et urbaine.**

Ainsi, le positionnement actuel de la rue Villeneuve sera revu pour recomposer le stationnement, les cheminements piétons en impactant au minimum la trame verte du square central existant.

Le stationnement et la récolte des déchets présents rue Rochon seront réorganisés pour prendre en considération la future sortie de parcelle du projet de logements neufs ainsi que la qualité végétale de cette section qui fait le lien entre vieux bourg et Monts du Lyonnais.



L'ensemble des éléments de projet présentés sont issus de la notice du permis d'aménager – Février 2020

ORGANISATION ET COMPOSITION DES AMÉNAGEMENTS (1/3)

1| Le Carrefour Rochon/Villeneuve

Afin de sécuriser les traversées piétonnes, d'apaiser les vitesses de circulation et d'apporter une qualité urbaine et paysagère à cette séquence, l'aménagement prévoit :

- la **création d'un plateau surélevé** ;
- une **reprise du carrefour** afin de diminuer l'emprise de voirie et de permettre l'**aménagement de trottoirs aux largeurs réglementaires** de 140 cm ;
- l'**aménagement de la sortie de véhicules du futur projet immobilier** au 29 rue Rochon ainsi que ses abords. La dent creuse existante sera ainsi totalement reprise. **5 places de stationnement**, un **généreux massif arbustif** ainsi qu'un **trottoir de 140 cm de large** remplaceront cette zone aujourd'hui non structurée ;
- la **plantation d'arbres**

(sous réserve d'étude complémentaire des réseaux enterrés sur les espaces prévus).



ORGANISATION ET COMPOSITION DES AMÉNAGEMENTS (2/3)

2| La rue Villeneuve et son square central

La rue Villeneuve qui constitue une zone de circulation privilégiée nord/sud ainsi que son square arboré méritent d'être apaisés, restructurés et valorisés.

L'aménagement prévoit ainsi d'offrir :

- **Une voirie redessinée avec un rétrécissement** de celle-ci à ses extrémités nord et sud afin de minorer son impact visuel et **apaiser les vitesses de circulation**. Ce rétrécissement permet également **d'aménager des espaces plantés et/ou des zones de cheminement piéton plus ergonomiques** ;
- **35 places de stationnement dit en bataille (contre 27 places actuellement)** le long de la voirie de manière bilatérale,
 - un **cheminement piéton sécurisé** par la mise en place de **trottoirs réglementaires de 140 cm de large**,
 - un **accès balisé et facilité au square central** depuis le haut (rue Villefranche) par l'aménagement d'un escalier dans le talus, ainsi qu'un escalier d'accès bas depuis la rue Villeneuve,
 - la **plantation d'arbres de haute tige et de massifs arbustifs** qualifiant l'espace public en lui apportant une valeur végétale.



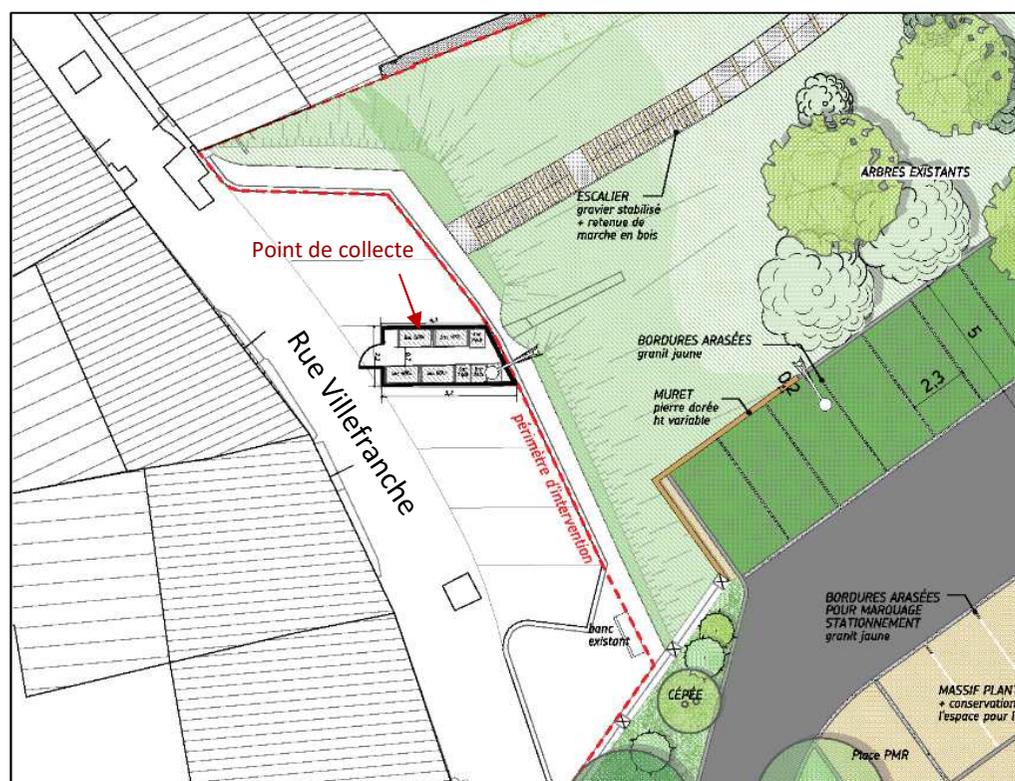
ORGANISATION ET COMPOSITION DES AMÉNAGEMENTS (3/3)

3| Les nouveaux points de collecte des déchets

Le point de collecte existant se situe au niveau de la dent creuse de la rue Rochon qui est restructurée dans le cadre du projet.

La réflexion s'est portée sur une **mise en cohérence entre les usagers et l'emplacement de leur point de collecte**. L'ancien positionnement sur la rue Rochon laissait possible le dépôt de déchets d'habitants extérieurs au quartier en ayant pour conséquence une congestion de ce point de collecte.

L'aménagement propose de relocaliser cette **collecte le long de la rue Villefranche**, à proximité des habitant concernés.



MILIEU PHYSIQUE

→ **Aménagement s'intégrant à la topographie du site :**

- mise en place d'escaliers et d'une rampe afin de faciliter les déplacements au sein du square,
- mise en place de murets de soutènement en pierres dorées au droit des espaces de stationnement Nord.



PIERRES DORÉES
murets de soutènement

→ **Gestion des eaux pluviales :**

- Traitement naturel des eaux pluviales par infiltration au droit du square conformément à l'existant,
- Création d'une zone d'absorption sous les stationnements Nord (le long du square) par la mise en place de dalles drainantes béton/gazon. Ces dernières seront posées sur un lit de sable + une couche d'empierrement à granularité continue afin d'assurer un drainage correspondant aux directives de la direction de l'eau de la Métropole.
- Conservation des regards existants sur le carrefour Villeneuve/Rochon et mise en place de regards supplémentaires à l'entrée Sud du plateau, au niveau des premières places de stationnement.

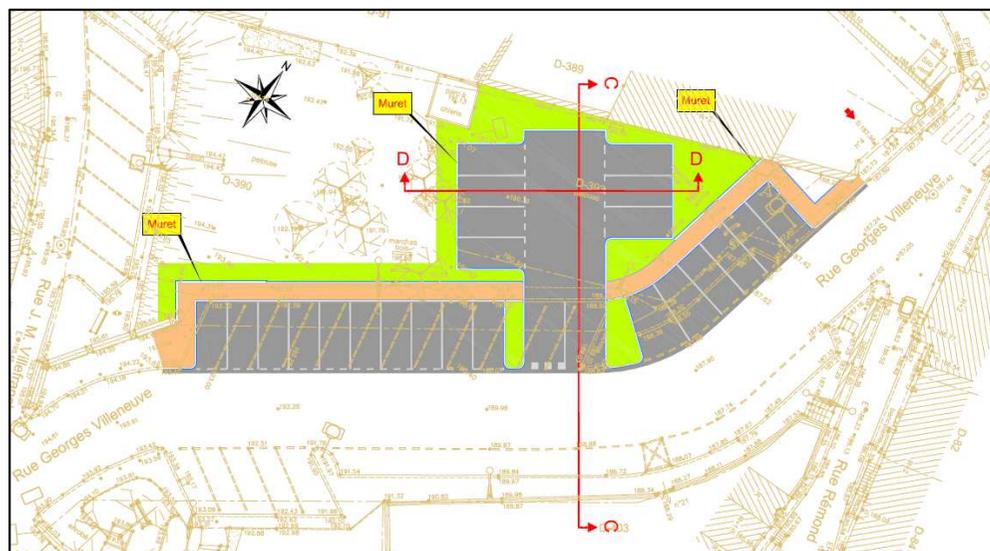
Le projet permet ainsi une **réduction des surfaces imperméables de 35 m²** (stationnements perméables, massifs plantés...), répondant aux enjeux de désimperméabilisation des sols et de lutte contre les îlots de chaleur.

MILIEU NATUREL (1/3)

→ Malgré l'absence d'enjeu de milieu naturel recensé, les travaux d'aménagement intégreront **l'ensemble des dispositions permettant de limiter tout risque d'incidence ou de perturbation significative des milieux naturels et de la faune**, et l'ensemble des mesures à mettre en œuvre **par anticipation** vis-à-vis de l'aménagement au regard des espaces végétalisés et des animaux susceptibles de fréquenter occasionnellement les espaces concernés par le projet.

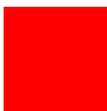
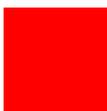
→ La recherche d'un aménagement de qualité qui réponde aux enjeux d'insertion paysagère a permis de **préserver les arbres de hautes tiges du square et de réduire au minimum les emprises sur les espaces verts existants** (réduction de 18 % de la surface du square).

→ A titre d'information, une des **premières variantes étudiée** (plan ci-contre) était la réalisation d'une poche de parking empiétant sur près de la moitié du square et impactant au minimum 4 arbres de grand développement.



→ La prise en compte des exigences de l'ABF a permis de proposer un projet beaucoup plus acceptable et vertueux au regard de la **préservation de la trame verte présente sur le site**.

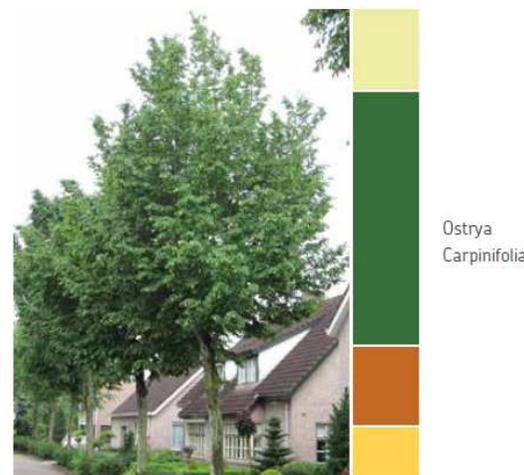
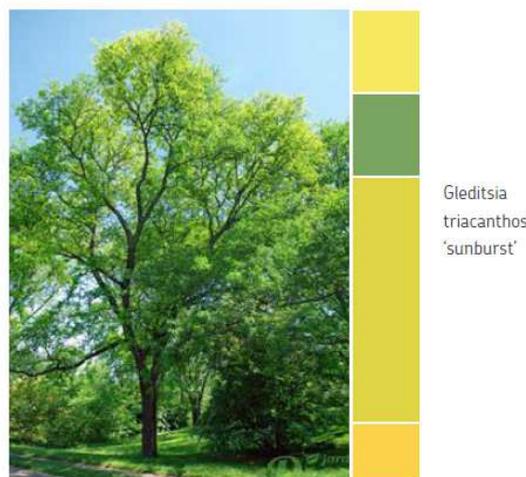
Le projet vise à apporter des stationnements supplémentaires sans minorer la présence végétale et les bénéfices que cette dernière apporte tant en termes de qualité d'usage que de biodiversité. Si le square se voit légèrement réduit par le décalage de la voirie vers le nord, **l'ensemble des surfaces perméables du projet est pourtant augmenté de 35 m² par rapport à l'existant** (stationnements non perméables, massifs plantés, arbres...).



MILIEU NATUREL (2/3)

- En outre, au-delà de la préservation des arbres existants sur le site, le projet s'accompagne **d'un programme de plantations : 11 arbres de grande tige** dont 8 autour des espaces de stationnement et 3 autour du carrefour Villeneuve/Rochon. Les essences choisies sont les suivantes:
- le charme oublon (*Ostrya Carpinifolia*),
 - le févier d'Amérique sans épines (*Gleditsia triacanthos 'sunburst'*).

Ces deux essences ont été choisies en fonction de leur adaptabilité au terrain. Elles sont en effet toutes deux rustiques et résistantes au milieu urbain ainsi qu'à la sécheresse. Leur développement (de 8 à 14 m de hauteur) ainsi que leur couronne légèrement transparente permettra à terme d'offrir une ombre agréable au secteur qui contribuera à l'îlot de fraîcheur souhaité. Leurs caractéristiques tant naturelles qu'esthétiques (mélange entre une essence à feuilles vertes et une essence à feuilles jaunes/vertes) en font deux espèces de choix pour le projet et les intentions de végétalisation qu'il porte. Les sujets feront l'objet d'un suivi régulier par taille et élagage.



MILIEU NATUREL (3/3)

→ Les **massifs plantés** seront constitués d'essences variées, non invasives et adaptées au terrain. L'ensemble des massifs plantés posséderont une strate basse ainsi qu'une strate arbustive. Un mélange d'espèces persistantes et vivaces seront étudiées afin d'offrir un couvert végétal à chacune des saisons. Selon la strate (arbustive ou basse), les essences veilleront à s'inscrire dans la cohérence globale de végétalisation de la ville. Cette première palette peut être amenée à évoluer selon les aménagements des services espaces verts de la ville.

Amourette



briza media

Sauge d'automne



salvia greggii

Gaura



gaura

Pennisetum



pennisetum

Pittospore



pittosporum

Sauge de Russie



perovskia

→ Cette trame verte reconstituera autant **d'habitats favorables à l'avifaune locale, aux micromammifères et aux invertébrés.**



MILIEU HUMAIN

Urbanisme

Les différents échanges avec l'Architecte des Bâtiments de France ont permis de concevoir un **aménagement qui s'intègre parfaitement au tissu urbain environnant** comme prescrit par la PLU-H de la Métropole de Lyon (voir paragraphe « insertion patrimoniale et paysagère » ci-après).

Circulations, déplacements et usages

L'aménagement permet **d'augmenter la capacité de stationnement sur le quartier (+9 places)** et de **sécuriser les parcours piétons** par la mise en place de procédés de réduction de la vitesse des véhicules (plateau surélevé), notamment au carrefour avec la rue Rochon et le long de la rue Paupière. Ainsi, des trottoirs sont aménagés avec une largeur confortable et réglementaire de 1,40 m.

La **sortie des véhicules du futur projet immobilier** sera aménagée.

L'accès piétonnier au square central sera balisé et facilité depuis le haut par l'aménagement d'un escalier dans le talus, ainsi qu'un escalier d'accès depuis la rue Villeneuve.

Déchets

La valorisation globale du quartier s'accompagne d'une **amélioration de la collecte des déchets** et l'installation d'une zone de collecte qualitative et adaptée aux besoins des habitants (proches de la rue Villefranche).

INSERTION PATRIMONIALE ET PAYSAGERE (1/3)

Préambule : le projet initial a évolué suite aux échanges réguliers tenus avec l'Architecte des Bâtiments de France afin qu'il s'intègre au mieux au site qui présente un intérêt patrimonial et paysager. L'emprise du projet a ainsi été fortement réduite sur les espaces végétalisés, le programme de plantations s'est développé, le traitement des voies et des espaces publics s'inscrit en cohérence avec les autres quartiers de Couzon-au-Mont-d'Or...

Un permis d'aménager est en cours de réalisation pour ce projet de requalification de la rue Villeneuve et du carrefour Villeneuve/Rochon.

TRAITEMENT DES VOIES ET ESPACES PUBLICS (1/2)

La voirie de la rue Villeneuve sera traitée en enrobé silico-calcaire répondant aux sollicitations de leur usage respectif. Le choix de formulation, de couleur grise, plus claire qu'un enrobé routier classique, permet d'augmenter l'albédo bénéfique au sens de la lutte contre les îlots de chaleur.

Le plateau sur le carrefour Villeneuve/Rochon sera réalisé en enrobé coloré (rouge/miel) afin de marquer la présence du plateau surélevé. La saturation de la couleur sera étudiée afin de permettre une intégration harmonieuse à l'espace urbain. Les rampants du plateau seront réalisés en enrobé coloré de couleur beige. Le contraste entre le plateau et ses rampants permettra de ne pas mettre en place de marquage au sol et d'éviter ainsi un vocabulaire routier dans ce quartier que l'on souhaite valoriser.

Les trottoirs seront traités en béton désactivé composé de granulats jaunes et blanc avec liant ciment gris. Ce matériaux qualifiera de manière qualitative les déplacements piétons tout en leur assurant un confort d'usage. Il permettra aussi de mettre en lien les aménagements du centre bourg avec le quartier et d'imprégner une cohérence globale de l'aménagement de la ville.

Les places de stationnement aménagées au niveau de la dent creuse rue Rochon et sur la frange sud de la rue Villeneuve seront également traitées en béton désactivé. Les granulats choisis seront de la même couleur que ceux des trottoirs. La délimitation entre la partie piétonne et la partie stationnement sera réalisée par la présence d'une fine bordure arasée en granit jaune.



ENROBÉ GRIS
voirie



ENROBÉ COLORÉ / couleur rouge-miel
beige
plateau carrefour



BÉTON DÉSACTIVÉ / couleur ocre
trottoirs + stationnement



INSERTION PATRIMONIALE ET PAYSAGERE (2/3)

TRAITEMENT DES VOIES ET ESPACES PUBLICS (2/2)

Les stationnements situés en frange nord de la rue Villeneuve seront quant à eux, traités en dalles gazon en béton. Les végétaux plantés sur ces dalles seront adaptés à l'utilisation intensive des stationnements et à l'absence d'arrosage. Ainsi seront privilégiés des essences extensives et rasantes provenant de milieux arides (sedums, graminées, thym rampant, thym commun ou encore trèfle blanc). L'objectif sera ici de développer un écosystème autonome et sans entretien qui tapissera ces stationnements dans un souci de pérennité. Outre la qualité drainante de ce matériau il apportera également une transition visuelle végétale entre le square central et la voirie.

Des bordures arasées en béton de même couleur que les dalles permettront de délimiter les places de stationnement.

L'ensemble des bordures de la zone seront en granit jaune. Le choix de ce matériaux vient appuyer l'harmonisation des espaces publics de la ville de Couzon. Des bordures hautes sont prévues entre la voirie et le trottoir, entre le trottoir et le stationnement ainsi qu'en délimitation des espaces plantés (pieds d'arbres). Des bordures basses sont prévues entre les zones de stationnement et la voirie ou encore le trottoir et le plateau surélevé du carrefour Villeneuve/ Rochon. Des bordures arasées sont prévues sur une longueur de 40 cm et perpendiculairement à la voirie afin de marquer chacune des places de stationnement sans avoir à impacter l'espace public de peinture signalétique impactante pour la qualité urbaine du quartier.

La place PMR prévue en haut de la rue Villeneuve, bénéficiera cependant du logo règlementaire afin de lui permettre une identification claire de la part des usagers.

Le chemin piéton qui traverse le square sera réalisé en matériau drainant type gravier roulé fin avec nappe de stabilisation afin de répondre aux exigences d'ergonomie que ce type de revêtement requiert.

Les escaliers qui montent le long du talus ouest seront réalisés par la mise en place de bastinges bois pour former le nez de marche et un remplissage en matériau drainant type gravier roulé fin. Une main courante en acier galvanisé laqué gris foncé sera installée le long de cet escalier.

Cet ensemble respecte un vocabulaire simple et naturel afin d'impacter au minimum le square existant et de conserver la surface perméable existante.

Les graviers seront de couleur claire blanc/beige/ocre pour s'harmoniser avec l'ensemble de l'aménagement.



STATIONNEMENT NORD
dalles drainantes béton-végétal



BORDURES
bordures granit jaune

INSERTION PATRIMONIALE ET PAYSAGERE (3/3)

ÉCLAIRAGE

L'éclairage public existant sera remplacé et la majorité des candélabres sera repositionnée en lieu et place des anciens.

Les candélabres posés utiliseront une source lumineuse de type LED. Ils seront positionnés de manière à satisfaire les règles d'éclairage minimal pour assurer un niveau d'éclairage sécurisant. Le long des cheminements PMR et autour de la place de stationnement PMR, le niveau d'éclairage moyen sera renforcé pour atteindre 20 lux («l'éclairage moyen horizontal au niveau du sol à maintenir sur toute la longueur du cheminement accessible en tenant compte des zones de transition sera de 20 lux»).

L'implantation des points lumineux sera située sur les bandes d'espaces verts ou en fond de stationnement. Lorsque nécessaire, les candélabres bénéficieront de protections mécaniques appropriées.

POINT DE COLLECTE DES DÉCHETS

Le point de collecte est conçu tel un enclos permettant de dissimuler de manière sobre les bacs à ordure. Cet enclos rectangulaire sera composé d'une structure principale en métal (gris foncé) et d'un parement en bois type mélèze, posé à claire voie verticale. La porte de cet enclos sera traitée de la même manière que les parois afin d'être pleinement intégrée et former ainsi un volume uniforme et non compact.



LOGETTE POUBELLES
volume ht 150cm
bardage bois type Mélèze à
claire-voie vertical



Vue de l'existant

Vue d'intégration du projet

